



# Interprétariat en médecine libérale en Pays de la Loire

L'URML Pays de la Loire  
vous propose un  
**service d'interprétariat gratuit**  
en médecine libérale  
financé par l'URML et l'ARS.

*Pour les patients non francophones et hors Permanence des Soins*

## COMMENT ADHÉRER ?

Il suffit de nous envoyer un mail,  
en indiquant Service Interprétariat, à :

[contact@urml-paysdelaloire.org](mailto:contact@urml-paysdelaloire.org)

avec votre NOM-PRÉNOM-VILLE D'ACTIVITÉ

\*ISM Paris, Asamla  
et Aptira ont signé la « Charte  
de l'Interprétariat Médical  
et social professionnel  
en France ».

Elles respectent la fidélité  
de la traduction, la confidentialité  
et le secret professionnel,  
l'impartialité et l'autonomie  
des personnes.



*La médecine libérale  
explore de nouveaux horizons*

**PAYS DE  
LA LOIRE**

